



LA PRATIQUE LÉGALE, ÉTHIQUE ET PROFESSIONNELLE DU THÉRAPEUTE EN RELATION D'AIDE

Résumé du cours

Au Québec, pratiquer de manière légale et sécuritaire en tant que thérapeute en relation d'aide impose de comprendre parfaitement la Loi 21. En définissant ce qu'est la psychothérapie, en réservant le titre de psychothérapeute, de même que son exercice, l'objectif principal de la Loi 21 est de protéger le public afin d'éviter que des personnes, sans formation ni cadre professionnel, exercent illégalement la psychothérapie.

Pour les thérapeutes en relation d'aide, il est ainsi fondamental de connaître le champ d'intervention de la psychothérapie afin de respecter un cadre de pratique qui se situe à l'extérieur des interventions réservées aux psychothérapeutes. Cette formation vous permet de renforcer votre compréhension de la Loi 21 mais aussi de vous rassurer dans votre pratique quotidienne.

Si le respect des lois et des règlements est impératif, il est tout aussi important de respecter une éthique et une déontologie professionnelle qui constituent le socle et le fil directeur de toutes les interventions du thérapeute en relation d'aide. Cette formation vous apporte des définitions, des références, des normes et des standards pour une pratique professionnelle sérieuse et sécuritaire.

Contenu du cours :

La première partie du cours est consacrée aux principes généraux posés par la Loi 21, et à la manière dont est encadrée la psychothérapie au Québec. Les éléments constitutifs de la psychothérapie seront envisagés en détail ainsi que les interventions qui s'y apparentent mais qui ne sont pas réservées à la psychothérapie.

La seconde partie du cours aborde de manière plus spécifique la thérapie en relation d'aide. Il est question de sa définition et de son cadre d'intervention. La pratique légale et sécuritaire du thérapeute en relation d'aide est envisagée non seulement au regard de la Loi 21 mais aussi au regard d'autres lois importantes du Code civil du Québec qu'il est impératif de connaître. Enfin, les aspects légaux, éthiques et déontologiques du thérapeute en relation d'aide seront l'occasion de rappeler les devoirs et obligations professionnels que chacun doit s'engager à respecter.

Matériel pédagogique: Leçons en audio/vidéo, deux QCM d'entraînements. Les étudiants peuvent télécharger le résumé de chaque leçon. Un examen final de type QCM en ligne vient compléter le dispositif d'acquisition des connaissances. Une bibliographie des ressources utiles permet aux apprenants d'approfondir et d'aller plus loin.

En complément du cours, le document "Savoir quand référer à un professionnel de la santé mentale - et savoir tracer la frontière avec la psychothérapie" peut être téléchargé. Ce document comprend, sous forme de tableaux et de cartes mentales, un rappel des points importants abordés dans le cours afin de savoir tracer la frontière avec la psychothérapie et de savoir quand orienter un client vers un professionnel de la santé mentale compétent.

Partie 1: La Loi 21 et l'encadrement de la psychothérapie

1. La Loi 21, une loi pour la protection du public
2. L'encadrement de la psychothérapie
3. Le sens et la portée de la définition de la psychothérapie
4. Les interventions qui s'apparentent à la psychothérapie mais qui n'en sont pas

Exercice d'entraînement n°1

Partie 2 : La thérapie en relation d'aide, pratique légale, éthique et professionnelle

1. La thérapie en relation d'aide et la Loi 21
2. La pratique légale et professionnelle du thérapeute en relation d'aide
3. Les devoirs et obligations du thérapeute en relation d'aide
4. Le thérapeute en relation d'aide et l'usage des nouveaux modes de communication

Exercice d'entraînement n°2

Examen final noté



Objectif principal :

La thérapie en relation d'aide requiert du professionnel des connaissances, des compétences et des habiletés personnelles et professionnelles qui vont lui permettre d'offrir des services dans un cadre sécuritaire pour lui-même, pour les clients et pour la discipline qu'il représente. Il est donc impératif de connaître et de respecter les lois, les règlements, les normes et les standards qui s'imposent pour pouvoir pratiquer dans le respect des lois et offrir des services professionnels avec la plus grande rigueur éthique et déontologique.

Seul le thérapeute en relation d'aide est responsable de sa propre pratique. Chacun doit s'informer et se tenir informé régulièrement des lois qui peuvent avoir un impact sur l'exercice de la discipline. Cette formation a pour objectif principal d'apporter aux thérapeutes et futurs thérapeutes en relation d'aide, exerçant au Québec, de l'information et des repères utiles pour pouvoir se conformer aux lois et aux règlements applicables et adopter une pratique éthique et professionnelle.

La première partie du cours vous permettra de :

- Comprendre les principaux changements apportés par la Loi 21.
- Savoir ce qu'est la psychothérapie (définition, éléments constitutifs) au sens de la Loi et de la Cour du Québec.
- Connaître les interventions qui sont réputées ne pas constituer de la psychothérapie.
- Savoir comment la psychothérapie est encadrée (titre, exercice, mandat de l'Ordre des Psychologues du Québec).
- Comprendre l'approche de l'OPQ concernant la pratique illégale de la psychothérapie.
- Disposer d'un cadre de référence pour pouvoir tracer la frontière avec la psychothérapie.

La deuxième partie du cours vous permettra de :

- Connaître les aspects terminologiques à utiliser et ceux à éviter absolument.
- Comprendre ce qu'est la thérapie en relation d'aide (ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas).
- Connaître les interventions du thérapeute en relation d'aide qui ne constituent pas de la psychothérapie.
- Savoir quand référer au professionnel de la santé mentale compétent.
- Connaître les principales lois du Code civil du Québec à respecter impérativement.
- Comprendre pourquoi un contrat de consentement de service signé par le client est indispensable.
- Savoir quand et comment respecter la réputation, la vie privée, la dignité et la liberté de la personne.
- Comprendre l'obligation de secret professionnel et ses limites prévues dans des situations exceptionnelles.
- Comprendre les responsabilités du thérapeute en relation d'aide et la nécessité de souscrire à une assurance.
- Connaître les principaux devoirs et obligations que le thérapeute en relation d'aide doit respecter envers ses clients et envers les autres professionnels.
- Savoir appliquer les normes et les standards professionnels en matière de tenue des dossiers clients.
- Adopter les meilleures pratiques dans l'usage des nouveaux mode de communication.

**Cours obligatoire au Québec pour obtenir le diplôme du CFRA :**

Le cours est obligatoire pour tous les apprenants qui résident au Québec et qui souhaitent obtenir le diplôme du CFRA. Un résultat de 70% est exigée pour la réussite de cette formation. Le diplôme du CFRA ne peut pas être délivré en cas d'échec à cette formation.

Quand suivre ce cours ? Pour pouvoir vous inscrire à ce cours, vous devez avoir réussi les cours de Psychologie générale et de Psychologie clinique. Il est recommandé de suivre ce cours avant le cours de "Techniques de l'entretien".

Ce cours est également ouvert à tout thérapeute en relation d'aide pratiquant au Québec. Vous pouvez vous inscrire et suivre cette formation à tout moment. Une attestation de formation de 15h00 est délivrée en cas de réussite.

RÉPARTITION DES HEURES QUE L'ÉTUDIANT DOIT INVESTIR EN FONCTION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DU COURS



TEMPS D'ACCÈS ET DÉLAI POUR EFFECTUER LE TEST FINAL

| | |
|---------------------------------------------|--------|
| Formation 100% en ligne | Oui |
| Accès 24h/24 à la plateforme e-learning | Oui |
| Durée d'accès au cours en ligne * | 3 mois |
| Délai pour effectuer l'examen final noté ** | 3 mois |



RÉPARTITION DES HEURES SELON LES ACTIVITÉS

| | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|-----|
| Cours théoriques (vidéo et audio) *** | Écoute et étude des leçons et documents | 8 h |
| 2 QCM d'entraînement (non notés) | 1 heure d'auto-exercices x 2 | 2 h |
| 1 examen final noté | 4 heures pour le test final | 4 h |



TOTAL DES HEURES (ESTIMATION)

15 h

La répartition indiquée ci-dessus est une estimation. La durée d'apprentissage et le temps passé aux activités pédagogiques varient en fonction de chaque individu.

***Durée d'accès au cours en ligne :** Vous avez 3 mois pour suivre ce cours et pour faire les exercices à compter de votre inscription au cours.

Il est également possible d'acheter du temps supplémentaire, si vous n'avez pas eu le temps de suivre intégralement votre cours. Dans ce cas, le délai pour effectuer l'examen final sera reporté d'autant.

**** Délai pour soumettre l'examen final :** A compter de votre inscription sur la plateforme, vous disposez d'un délai de 3 mois pour effectuer votre examen final.

***** Les cours en ligne** ont des durées variables. 15 minutes de cours enregistré contient l'équivalent d'une prestation d'une heure environ selon les normes habituelles des formations asynchrones.

IMPORTANT

Pour les étudiants du Québec : l'enseignement du CFRA est conçu pour la pratique de la relation d'aide. Nos cours n'autorisent ou ne permettent, en aucun cas, l'exercice d'activités qui sont strictement réservées aux médecins, aux psychologues, aux psychothérapeutes détenteurs d'un permis ou à d'autres professions réglementées.

Ce cours ne constitue pas une opinion juridique. Les informations contenues dans ce cours présentent un contenu générique en référence aux ressources et aux documents officiels qui sont accessibles au public. Les informations générales ne tiennent pas compte des spécificités propres à chaque situation. Le cours n'aborde pas, non plus, l'ensemble des règles juridiques qui peuvent s'appliquer à un professionnel (entreprise individuelle ou travailleur autonome) qui délivre des prestations de services dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. N'hésitez pas à consulter un professionnel du droit sur votre situation particulière pour vous accompagner ou obtenir une opinion juridique. Le CFRA ne répond à aucune question d'ordre juridique et ne délivre aucun avis, conseil ou opinion juridique d'aucune sorte.

Le CFRA s'efforce de délivrer un cours dont le contenu est pertinent et le plus à jour possible. Cependant, vous êtes seul responsable de votre pratique professionnelle. Les lois et règlements du Québec ont priorité en tout temps et il vous appartient de vous informer et de vous tenir informé des lois et des règlements susceptibles d'impacter l'exercice de votre pratique professionnelle. L'inscription à ce cours ne saurait dispenser l'étudiant ou le thérapeute de consulter un professionnel du droit ou de l'éthique professionnelle.

Dans ce cours, les leçons, les exercices et les documents annexes utilisent le genre masculin, sans discrimination et dans le seul but d'alléger la lecture.